



Conditions générales pour exposer

Couleur du jour vous propose :

- Une location des murs à prix très abordable dans un quartier convivial.
- Un espace lumineux avec une grande vitrine sur rue, bien situé.
- La mise à disposition d'un coin cuisine fourni en vaisselle pour vos vernissages.
- La diffusion des informations de votre expo sur le site de la galerie, newsletter, Instagram et Facebook
- Un soutien pour vous accompagner dans la préparation et la mise en place de votre exposition.

Proposer une exposition :

Les candidatures sont examinées par la galerie.

Les œuvres sont sélectionnées en fonction de leur adéquation à la vision artistique de Couleur du jour et des possibilités offertes par l'espace de la galerie.

La proposition d'exposition doit comporter les éléments suivants et sera envoyée de préférence par voie informatique avec un lien vers un site Internet ou un dossier Dropbox :

- Quelques œuvres que vous voulez exposer
- Un texte court présentant votre projet et votre démarche artistique
- Un CV présentant le parcours de l'artiste (expositions, diplômes , prix)
- Une fiche «artiste exposant» dûment remplie

Tenue de l'exposition :

Les œuvres proposées s'accrochent aux murs à l'aide de cimaises, et/ou sont posées sur des tablettes d'exposition prévues par la galerie. Couleur du jour pourra avoir un droit de regard sur la présentation finale des œuvres qui normalement sont en cohérence avec celles du dossier de candidature.

- **Durée** : du mardi au dimanche inclus
- **Horaires** : mardi-vendredi 14h-18h, samedi et dimanche 14h-20 (mais l'artiste peut fermer à 18h s'il le souhaite).
- **Vernissage** : le mardi entre 18h00 et 21h.
- **Livraison et accrochage** : le lundi, à partir de 10h30 jusqu'à 21h.
- **Décrochage** : le dimanche soir ou le lundi matin (en accord avec l'exposant précédent)

L'exposant assure les permanences de son exposition, ou le cas échéant une autre personne de sa confiance.

Les frais de vernissage ainsi que les impressions de cartons, flyers et/ou affiches sont à la charge de l'exposant. La charte graphique et logo de la galerie lui seront communiqués.

Promotion de l'exposition :

L'artiste choisit quelques œuvres, dont une principale et les envoie en version digitale (avec titre, dimensions, technique, année de réalisation) à l'adresse mail de la galerie galerie@couleurdujour.net si possible 6 semaines avant l'exposition. Elles serviront à alimenter le site internet www.couleurdujour.net dédié aux artistes et à la promotion de leurs œuvres.

Couleur du jour s'en servira également pour envoyer les informations de l'exposition via sa newsletter, sa page Facebook et son compte Instagram.

L'artiste laissera à disposition des flyers de son exposition une semaine avant l'événement afin que Couleur du jour puisse en faire la promotion dans le quartier et auprès des visiteurs entrant dans la galerie.

Comme pour toute galerie, il est essentiel que l'artiste fasse travailler ses propres réseaux pour assurer le bon succès de son exposition.

Conditions financières :

Couleur du jour ne prend aucune commission sur les ventes de l'artiste. Celles-ci se passeront directement entre l'artiste et l'acheteur.

Les frais de location de la galerie sont de 480€ pour une semaine, 800€ pour deux semaines. Possibilité d'une durée plus longue en concertation avec Couleur du jour.

Ces frais sont payables sur facture, deux semaines avant la date d'ouverture de l'exposition.

Au mois d'août, possibilité de mise à disposition du local pour une résidence atelier d'artiste (1200 euros).

Assurance :

Les œuvres exposées ne sont pas couvertes par l'assurance de la galerie Couleur du jour. L'artiste est donc tenu de faire assurer ses œuvres s'il le souhaite.